



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 74290

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'embargo sur les produits animaux en provenance de Chine. En novembre dernier, une mission menée en Chine par les inspecteurs vétérinaires de Bruxelles a mis en évidence de sérieuses défaillances des autorités chinoises en matière de sécurité alimentaire. Fin janvier dernier, les autorités allemandes ont lancé l'alerte après avoir découvert des crevettes et du veau, en provenance de Chine, contenant une forte quantité de chloramphénicol, un antibiotique interdit dans la production animale. Cela a provoqué de la part de Bruxelles la décision d'un embargo sur les produits animaux chinois. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures vont être prises concernant les denrées qui ont quitté la Chine avant la fin janvier, date de la décision.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74290

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1497